

[Arrêté du 21 février 2017 fixant au titre de l'année 2017 le nombre de postes à pourvoir aux concours externe sur épreuves et interne pour le recrutement dans le corps des éducateurs de la protection judiciaire de la jeunesse](#) [1]

[Journal officiel de la République française, n° 0048 du 25 février 2017](#) [2]

Liens

[1] <https://www.inshea.fr/fr/content/arr%C3%AAt%C3%A9-du-21-f%C3%A9vrier-2017-fixant-au-titre-de-lann%C3%A9e-2017-le-nombre-de-postes-%C3%A0-pourvoir-aux>

[2] <https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000034080738&dateTexte=&categorieLien=id>